

# VILLE DE DAMP MART

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2017

Le conseil municipal s'est réuni le premier mars deux mille dix-sept à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 23 février 2017

### **I-DÉLIBÉRATIONS :**

#### ***1) Compte Administratif 2016***

---

Résultats d'exécution du budget 2016 incluant les résultats reportés des exercices précédents sont de :

<b>Fonctionnement</b>	
Excédent antérieur	666 603,36 €
Excédent 2016	533 751,55 €
Part affectée sur l'investissement exercice 2016	0,00 €
Soit un excédent cumulé de fonctionnement de	<b>1 200 354,91 €</b>
<b>Investissement</b>	
Excédent 2015	38 552,04 €
Déficit 2016	-472 149,51 €
Soit un déficit cumulé d'investissement de	<b>-433 597,47 €</b>
<b>Excédent cumulé des deux sections</b>	<b>766 757,44 €</b>

#### ***2) Compte de Gestion 2016***

---

Le conseil municipal après en avoir délibéré  
**PREND ACTE** des résultats du Compte de Gestion 2016

#### ***3) Affectation du résultat 2016***

---

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité  
**DÉCIDE** la reprise des résultats 2016 de la manière suivante :

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	433 597.47€
002 – Résultat de fonctionnement reporté :	766 757.44€
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :	433 597.47€

#### ***4) Subventions 2017 aux associations***

---

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par  
17 voix pour  
trois élus ne prennent pas part au vote  
**FIXE** les montants des subventions allouées aux associations

ASSOCIATIONS	2017	Vote
AVACS (association vaincre le cancer)	100,00 €	
Amicale des anciens	500,00 €	
Anima Scrap 77	300,00 €	
APAPH	100,00 €	
Boxe Française	3 000,00 €	
CLIC Reliage	1 452,60 €	
Club Ju Jutsu	500,00 €	
Club santé et vitalité	750,00 €	
Compagnie d'Arc	800,00 €	
Conseil Local parents d'élèves	600,00 €	
Coopérative Scolaire "Les Vallières"	2 000,00 €	
Coopérative Scolaire Maternelle	2 000,00 €	
DAM ARTS	300,00 €	
J.S.Dampmart	3 000,00 €	
Les restaurants du Cœur	100,00 €	
Les z'improbables	300,00 €	
Multi Club	5 000,00 €	
Secours populaire Français	100,00 €	
Tennis Club	650,00 €	
UNA'DOM	2 395,75 €	
Volley Ball	300,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>24 248,35 €</b>	

### 5) Budget Primitif 2017

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2017 en sur équilibre,

En dépenses pour	2 585 118,93€
En recettes pour	3 277 951,44€

la section d'investissement du budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant de 2 892 849.29€

### 6) Vote des taux des trois taxes

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité  
**FIXE** les taux d'imposition 2017 des trois taxes :

Taxe d'Habitation	16.30%
Taxe sur le Foncier Bâti	25,50%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	53,00%

### 7) Convention pour la mise en place d'un service commun relatif à la commande publique au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG)

le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité

**VALIDE** le projet de convention annexé à la présente délibération,  
**ADHÈRE** aux niveaux de service n°2 et 3 à compter du 01/03/2017

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent à la création du service commun Commande Publique.

### 8) Marché feu d'artifice 2017

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de coordination et de groupement de commandes pour le feu d'artifice 2017

## 9) Acquisition d'actions à la SPLA Marne et Gondoire

---

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité

### **DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Approuve le principe de l'augmentation de capital envisagée par la Société et donne pouvoir à Monsieur Laurent DELPECH, en sa qualité de représentant de la commune aux assemblées générales, de voter pour les résolutions soumises aux votes des associés de la Société ;

Article 2 : Approuve le principe d'une souscription de la commune à l'augmentation de capital social envisagée par la Société ;

Article 3 : Approuve, l'acquisition de deux (2) actions de ladite Société pour une somme de deux cents euros (200,00 €) par action, soit une somme totale de quatre cents euros (400,00 €).

Article 4 : Désigne Monsieur Laurent DELPECH, pour réaliser toutes les formalités légales nécessaires à la souscription des deux (2) actions de ladite Société, en particulier, la signature d'un bulletin de souscription et, plus généralement, de faire tout ce qui est nécessaire pour le bon déroulement des opérations susmentionnées.

## 10) Abrogation de la délibération contre l'installation des compteurs Linky

---

Entendu les différents exposés

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

**DÉCIDE** d'abroger la délibération contre l'installation des compteurs « LINKY »

### **II-DÉCISION :**

#### **Contrat de prêt Crédit Agricole**

---

De contracter un prêt pour le refinancement du capital restant dû de 350 000,00 € et de l'indemnité de remboursement anticipé du prêt soit 12 623,33 € sur la durée de 132 mois (11 ans), selon les conditions financières suivantes :

- Montant du prêt : 362 623,39 €
- Durée : 11 ans
- Type de taux : Fixe
- Conditions financières : 1,19% l'an
- Profil d'amortissement : Capital constant
- Frais de dossier : 540€

Fin de la séance, 22h47

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Laurent DELPECH